

Du Synode du diocèse de Montréal en union avec l'Eglise anglicane du Canada, demandant l'adoption d'une mesure législative qui assure la meilleure observation du jour dominical ;

De Joseph Powell et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Duluth à Népigon et à la Baie de James ;

De James St. George Dillon, de la cité de Montréal, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Marie Catherine Charlotte Adrienne Barron ;

De Joshua Nicholas Filman, de East Flamboro', province d'Ontario, demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Emma Matilda Sovereign.

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a présenté à la Chambre le rapport annuel du département des Chemins de fer et Canaux pour l'année fiscale commencée le 1er juillet 1892, et expirée le 30 juin 1893.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 10.)

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a présenté à la Chambre un rapport des ordres en conseil en conformité de la clause 91 de l'Acte des terres fédérales, ch. 54 des Statuts révisés du Canada.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 35a.)

L'honorable M. Bowell, ministre du Commerce, a présenté à la Chambre un rapport des ordres en conseil, en conformité au paragraphe (d) de l'article 38 des règlements pour l'arpentage, l'administration et la disposition des terres fédérales comprises dans la zone de chemin de fer de quarante milles dans la province de la Colombie-Britannique.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 35.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, La Chambre s'est ajournée.